



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **RÉUNION (visio) - 12 JANVIER 2022**

*Compte-rendu*

Une réunion en visio-conférence, présidée par le Directeur, M BROCARD, s'est déroulée en matinée du mercredi 12 janvier 2022 : l'ordre du jour portait sur la situation sanitaire au sein de la DDFIP29.

Le Directeur a rappelé les forts taux d'incidence de l'épidémie au niveau des départements Bretons. Concernant la situation au sein des services, il y avait, en date du 10 janvier 2022, 18 cas d'agents testés positifs à la COVID : depuis le début de la crise sanitaire, ce chiffre s'élève à 52.

La DDFIP29 n'échappe donc pas au contexte national de propagation de l'épidémie avec également une élévation significative des cas contacts. Il est à noter que les contaminations sont principalement en lien avec la sphère privée, il n'est pas observé pour l'instant de cluster d'origine professionnelle.

La vigilance est d'autant plus de mise dans le contexte, avec le respect des gestes barrières ainsi que l'aération régulière des locaux. Concernant la restauration, l'organisation des convives doit se faire en quinconce avec 2 mètres de distanciation.

En réponse à notre demande en ce qui concerne la dotation de masques FFP2 pour les agents en contact avec le public et en mission de contrôles, la Direction a indiqué avoir fait une commande de 100 masques de cette catégorie.

**F.O.- DGFIP** est intervenu également par rapport à la grève du 13 janvier 2022 au sein de l'éducation nationale pour que des autorisations d'absence puissent être accordées aux parents impactés par les fermetures des écoles qui s'annoncent très nombreuses pour cette journée de forte mobilisation.

En réponse, la Direction nous a indiqué que les situations seraient examinées, au cas par cas, et que des ASA seraient accordées aux agents, à l'instar du dispositif en vigueur en cas de fermeture de classes en lien avec l'évolution de COVID19 :

- ASA aux agents dont les missions ne sont pas télétravaillables afin d'assurer la garde de leurs enfants de moins de 16 ans, et quel que soit l'âge de l'enfant s'il se trouve en situation de handicap.

- ASA « garde d'enfants » aux agents dont les missions sont télétravaillables pour assurer la garde d'un ou plusieurs enfants habituellement pris en charge par une structure de petite enfance, scolarisé en maternelle ou dans l'enseignement élémentaire.

Concernant la situation sur le télétravail dans les services, la Direction a recensé à ce jour 235 télétravailleurs sur un effectif théorique d'environ 1000 agents, soit un taux de près de 24 %.

Pour **F.O.- DGFIP**, l'approche d'un recensement du télétravail basé sur les effectifs théoriques, mérite d'être affinée car au-delà de la neutralisation des congés réguliers et absences diverses, toutes les missions ne sont pas compatibles avec le télétravail et tous les agents ne sont pas équipés. Sur le sujet, la Direction a reconnu les difficultés de montée en puissance puisque les équipes de la CID sont actuellement mobilisées sur les réinstallations en lien avec le NRP...

**F.O.- DGFIP** a rappelé les capacités d'adaptation et de résilience des agents de la DGFIP tout au long de cette crise qui n'en finit plus ; concernant le télétravail, ils continuent de prendre leur part à ce mode d'organisation qui participe, encore en ce moment, à limiter la propagation du virus. Pour autant, nous ne sous-estimons pas l'isolement dont peuvent souffrir certains collègues privés du lien social que peut apporter une activité professionnelle en présentiel.

Par ailleurs, les décisions gouvernementales contraignantes sur le télétravail nient le nécessaire collectif de travail bien malmené depuis deux ans. Pour autant et dans ce contexte, les consignes du DG ne vont pas dans le sens d'une révision à la baisse des objectifs assignés mais bien au contraire dans la continuité de toutes les missions et la poursuite des restructurations du NRP !!

Ainsi, le grand chamboule tout du NRP se poursuit coûte que coûte comme si de rien n'était où presque... Alors que les agents n'en finissent plus de déménager, la Direction nous a indiqué avoir découvert que le bâtiment du Pouliet n'était pas adapté à la technologie ToIP en perspective de l'installation prochaine du centre de contact des professionnels au CFP de Morlaix.... A ce stade, la Direction va demander une mission d'étude auprès d'un cabinet d'ingénierie afin de tenter d'y voir plus clair...

A force de vouloir tout faire à la va-vite et en même temps que tout le reste, il n'est guère surprenant que quelques écueils surgissent... et pas des moindres...

**N'hésitez pas à nous faire remonter tous les sujets en lien avec vos conditions de travail**

**FO**  
libres & indépendants

Plus nombreux, plus forts,  
pour la justice sociale

XXV<sup>ème</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL  
ROUEN 2022  
du 29 mai au 3 juin

V<sup>ème</sup> CONGRÈS NATIONAL  
**FO**  
DGFIP  
SEIGNOSSE (40)  
4-8 avril 2022

Syndicaliste  
en question

Aux termes du préambule de la constitution de la République  
Tout homme peut défendre ses droits et intérêts  
par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix

DEFENDRE - NEGOCIER - PROPOSER  
**JE REJOINS FO**  
REGISTER - REVENDIR - RECONQUERIR

ADHERER, c'est PARTICIPER

ADHERER, c'est déjà **AGIR**